

J'étais à New York quand le pétrolier *Manhattan* est revenu de l'Arctique, voyage qui se serait déroulé avec succès. En cale sèche, on s'est rendu compte que les réservoirs d'entreposage du *Manhattan* avaient deux énormes entailles. En temps normal, les réservoirs auraient été remplis. Ce voyage aurait alors été un désastre écologique pour l'Arctique. L'une des entailles était si grande qu'on aurait pu y faire passer un camion; pourtant, bien des gens ont qualifié le voyage du *Manhattan* de grand succès. Il s'agit de l'un des plus grands pétroliers au monde. Ses tôles sont très épaisses. Pourtant, à son retour de l'Arctique, il avait deux grandes entailles dans la coque. Quel désastre si le pétrolier avait été chargé!

Je ne parlerai pas plus longtemps. Je sais que d'autres députés, de la côte ouest en particulier désirent dire quelques mots à ce sujet. Je demande à tous les députés de la Chambre des communes et, par leur intermédiaire, à tous les Canadiens de se bien rendre compte que l'écologie et le milieu de la côte ouest du Canada sont en grand danger si nous n'agissons pas. Toute mesure ayant pour but de mettre un terme de quelque façon que ce soit à la possibilité d'accidents le long de la côte ouest du Canada, et de la côte est aussi puisque nous sommes tous Canadiens et intéressés à ce problème où qu'il existe au Canada, mérite l'appui des députés et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, nous avons eu aujourd'hui sous les yeux le spectacle d'un gouvernement en désarroi. Le discours qu'a prononcé le représentant de Burnaby-Seymour (M. Perrault) suait la fumisterie et l'hypocrisie. Il a exhorté la Chambre à faire quelque chose au sujet du désastre survenu sur la côte ouest, alors que lui-même fait partie d'un gouvernement qui se croise les bras en face de ce problème. A la suite d'une entente conclue, sans aucun doute, avec le Crédit social, le gouvernement a monté toute une mise en scène avec, comme protagoniste, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) qui a fait une déclaration dont personne n'avait reçu le texte à l'avance. Nous savons pourquoi, maintenant. C'est parce que cette déclaration a été immédiatement suivie d'une motion déposée par le député de Fraser Valley (M. Pringle). Or, la même motion a été proposée à deux reprises, mardi dernier, et encore une fois mercredi.

• (1610)

L'hon. M. Sharp: Ce n'est pas exact.

M. Nielsen: Le ministre prétend que cela n'est pas exact. Reportons-nous donc à la page 2879 du *hansard* du 6 juin.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je pose la question de privilège.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Lotbinière soulève la question de privilège.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, nous, créditistes, venons d'être accusés par l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) d'avoir, de concert avec le parti libéral, manigancé certaines choses à propos de cette motion.

Monsieur le président, je voudrais immédiatement faire la mise au point qui s'impose et demander au député de se rétracter, puisqu'il s'agit d'une attaque absolument mal-

honnête, et je devrais même dire, d'un coup en bas de la ceinture.

Monsieur le président, on sait qu'aujourd'hui les créditistes sont victimes de personnes qui abusent d'un article stupide du Règlement, soit l'article 43. On sait aussi qu'il s'agit là d'un abus du Règlement, et je me permets, connaissant votre compétence, de deviner votre pensée à ce sujet. Nous sommes les premières victimes de cet article ridicule, et nous avons donné notre accord pour qu'on discute de cette motion, parce qu'il s'agit d'un problème urgent. Nous avons aussi précisé que nous tenions mordicus à ce que l'on étudie notre motion, qui est importante et qui était prévue à l'ordre du jour.

Par conséquent, monsieur le président, nous ne pouvons tolérer un tel langage de la part du député de Yukon, ou de quelque député que ce soit, qui lance des accusations de supposés complots absolument ridicules...

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Malhonnêtes.

M. Fortin: ... et je demande bien humblement, par votre entremise, que ce député se rétracte immédiatement.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le Règlement de la Chambre m'oblige à accepter l'affirmation de l'honorable représentant qu'aucune entente n'était intervenue entre le parti libéral et le Crédit social. Mais on ne peut simplement que conjecturer sur ce qui se passe. Si mon vis-à-vis a quelque chose à dire, qu'il le fasse au lieu de rétorquer lâchement de son siège.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soutient que je me trompe en disant que deux motions avaient été déposées mardi dernier. Comme le rapporte le *hansard* à la page 2879, le député d'Egmont (M. MacDonald) a proposé en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion d'urgence. Elle avait trait au déversement de pétrole qui s'était produit le dimanche précédent à la raffinerie ARCO de Cherry Point, dans l'État de Washington, et qui, selon lui, était poussé par la marée et les courants à l'intérieur des eaux territoriales canadiennes, polluant ainsi le littoral au sud de Vancouver. Il avait demandé le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à faire un examen et une enquête sur le déversement de pétrole à Cherry Point et sur l'atteinte qu'il constitue à la souveraineté maritime et territoriale du Canada, et à établir un rapport entre ses conclusions et les études faites lors d'audiences publiques tenues sur la côte ouest sur la route des pétroliers du TAPS et sur les installations terminales de transbordement et de raffinage du pétrole; et qu'il soit autorisé à se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada et ailleurs.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que le député avait à cette occasion rappelé à la Chambre que le comité permanent se trouvait en ce moment-là sur la côte ouest. Ce sont les libéraux d'en face qui ont refusé au député d'Egmont la possibilité de débattre une motion qui, tout à coup, aujourd'hui, est jugée urgente et nécessaire.

L'hon. M. Sharp: Ce n'est pas du tout la même motion; elle en diffère quant au fond.

M. Nielsen: Pourquoi les députés d'en face ne formulent-ils pas la même opposition aujourd'hui? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soutient que cette motion ne correspond pas en substance à celle dont nous sommes actuellement saisis, mais permettez que je continue puisque cette motion n'avait pas été la seule à être proposée